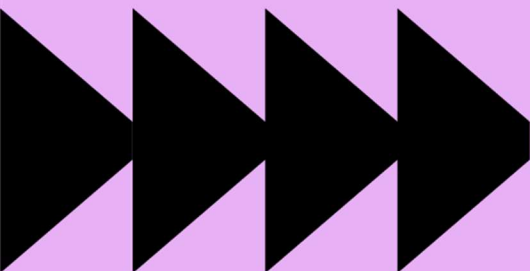


**AQTIS
514
IATSE**



MÉMOIRE SUR L'AVENIR DE L'AUDIOVISUEL AU QUÉBEC

**Association québécoise des
techniciens et techniciennes de l'image et
du son (AQTIS), section locale 514 IATSE**

Présenté à

Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ)

Ministère de la Culture et des Communications du Québec

30 novembre 2024



TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE L'AQTIS 514 IATSE	2
INTRODUCTION	3
1. Stimuler la création et l'émergence des meilleurs talents, idées et histoires	5
2. Soutenir la production de contenus variés de qualité	7
3. Accroître la production de contenus jeunesse	8
4. Favoriser la diffusion et l'exploitation des contenus afin de les rendre accessibles pour tous les publics et écrans	9
5. Améliorer la promotion des contenus à travers toutes les étapes de production et diffusion, dans les espaces tant traditionnels que numériques	10
6. Stimuler l'exportation et favoriser le rayonnement des contenus et des talents québécois sur les marchés internationaux	11
7. Y a-t-il d'autres pistes de solutions ou d'autres éléments que vous aimeriez porter à l'attention du Groupe de travail ?	12
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	14
ANNEXE 1	16
Tableau 1 : Moyenne mensuelle du nombre de jours travaillés pour les productions québécoises et américaines de 2015 à 2024	16
Tableau 2 : Moyenne mensuelle de la masse salariale brute pour les productions québécoises et américaines de 2015 à 2024	16
Tableau 3 : Répartition des membres selon la période de l'année pendant laquelle ils travaillent	17
Tableau 4 : Lieu de travail principal des techniciens de l'AQTIS 514 IATSE	17
Tableau 5 : PIB du secteur de l'information et de la culture selon la région administrative	18



À PROPOS DE L'AQTIS 514 IATSE

L'AQTIS 514 IATSE est l'héritière de plus de 45 ans de luttes des technicien-ne-s de l'image et du son qui se sont donné une organisation pour défendre leurs intérêts.

Après plusieurs étapes clés comme celle de la naissance du syndicat national du cinéma en 1970, la fondation de l'association des professionnels-les du cinéma du Québec en 1976, la création du syndicat des technicien-ne-s du cinéma du Québec en 1983 et de l'Association des professionnels de la vidéo du Québec en 1992, l'AQTIS voyait le jour en 2004.

En 2020, des discussions entre l'AQTIS, IATSE 514 et IATSE 667 débutent afin de réaliser une fusion pour assurer les meilleurs services aux membres, améliorer leurs conditions de travail, respecter la spécificité du Québec, celle des différents groupes de techniciennes et techniciens et augmenter le volume de productions au Québec, tant domestique qu'étrangère.

Le 1^{er} janvier 2021, les organisations fusionnent. C'est la naissance de l'AQTIS 514 IATSE.

Ses valeurs sont la solidarité et l'équité, le professionnalisme, le respect et l'empathie. Sa mission est la défense et la promotion des droits et intérêts socio-économiques de ses membres. Sa vision est de consolider l'adhésion et la participation de ses membres en développant le sentiment d'appartenance, de fierté et de loyauté, de placer leur progression professionnelle au cœur de ses actions et de devenir un partenaire incontournable pour favoriser le développement de l'industrie audiovisuelle au Québec.

L'Association québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), section locale 514 IATSE affiliée à la FTQ, représente 8 000 professionnels pigistes œuvrant dans plus de 200 métiers liés à la conception, la planification, la mise en place, la réalisation et la postproduction d'une production audiovisuelle.





INTRODUCTION

En juin 2024, le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, a annoncé la création d'un Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec. Le mandat du Groupe de travail consiste à présenter au ministre des propositions concrètes et un plan d'intervention spécifique afin d'assurer la pérennité, le maintien de la qualité et le rayonnement, au Québec et à l'international, du secteur audiovisuel québécois.

En tant qu'acteur incontournable de l'industrie audiovisuelle au Québec, l'AQTIS 514 IATSE porte la voix des travailleuses et travailleurs pigistes du secteur de l'audiovisuel. Nos membres sont non seulement des professionnels-les de l'industrie, mais aussi des citoyens et citoyennes engagés-es dans l'excellence et le rayonnement de leur culture nationale. Nous souhaitons vous faire part de nos observations en espérant que celles-ci permettront d'orienter le Groupe de travail dans ses travaux.

Selon [l'Étude des besoins en main-d'œuvre et en qualification de la main-d'œuvre pour le secteur de l'audiovisuel](#), financée par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et publiée en novembre 2022 par l'AQTIS 514 IATSE :

- Le secteur de l'audiovisuel au Québec comptait 105 000 emplois en 2021 dans la grande région de Montréal et 12 000 à Québec.
- En 2023, c'était également 56 820 emplois indirects et 2,3 G\$ injectés directement dans l'économie du Québec pour l'industrie audiovisuelle.
- En analysant la taille de l'industrie culturelle québécoise dans son ensemble, c'est 7,3 G\$ en retombée concentré principalement à Montréal, ce qui représente 4,9 % de l'économie de la métropole. [Référence : Annexe – Tableau 5](#)
- L'industrie audiovisuelle représentait un PIB de près de 2 G\$ en 2019 et de 3,3 G\$ en 2021-2022 de l'économie du Québec (dépassant les secteurs des mines, du transport, de l'hébergement ou de la restauration).
- Notre masse salariale en 2023 s'élevait à 180 494 223,27\$ comparativement à 260 604 066,71\$ en 2021 (année où beaucoup plus de productions américaines ont été tournées au Québec).
- Au Québec, en 2023, on évalue à 874 millions les dollars étrangers investis par le secteur de la production internationale. Ces sommes pourraient se multiplier en rendant nos productions et nos talents plus visibles parmi la francophonie mondiale qui compte plus de 321 millions d'habitants.
- Ce sont 60% des travailleuses et travailleurs du secteur culturel qui résident dans la région montréalaise et rapportent plus par million dépensé au trésor québécois





que chaque million dépensé dans l'ensemble des autres secteurs économiques. Cependant, la rémunération de la main-d'œuvre est plus faible que dans les autres secteurs économiques.

- Un positionnement clair sur le contenu québécois permettra d'assurer des conditions de travail adéquates aux travailleuses et travailleurs, essentiellement pigistes, du domaine de l'audiovisuel pour lesquels les lois, comme l'équité salariale, ne s'appliquent pas ce qui contribue malheureusement à la dégradation des conditions socioéconomiques de nos membres.
- L'écart est encore plus significatif pour les femmes du secteur culturel dont la rémunération est de 13 % inférieure à celui des hommes alors que dans l'ensemble des secteurs économiques, elle est inférieure de 10 à 12 %. Les budgets de production diminuent constamment avec la multiplication des plateformes.

Nos talents, l'inventivité et le professionnalisme des membres de l'AQTIS 514 IATSE, reconnus mondialement, ont permis de maintenir le niveau d'excellence des productions visuelles et ainsi de contribuer à faire rayonner de façon très importante les contenus, et ce malgré des budgets beaucoup plus petits (souvent de 50 % moindre qu'au Canada anglais). En revanche, l'état actuel de la situation exige une réorientation stratégique pour conserver cette vitalité économique.

Le secteur de l'audiovisuel permet aussi le maintien d'un star système propre au Québec qui nourrit l'ensemble du secteur culturel. Par exemple, les téléspectateurs sont, entre autres, attirés au théâtre et vers les autres arts vivants, car ils y reconnaissent les interprètes. Comme les artistes, nos membres, surtout ceux du secteur de la télévision, sont aussi des artisans des scènes événementielles et du spectacle. Cette industrie audiovisuelle permet aussi le développement et la croissance des secteurs connexes tels que le tourisme, la culture en général et ses différentes expressions telles que les arts vivants et les métiers d'arts en plus d'autres secteurs comme la restauration, les services de location d'équipement, les studios et sans compter le secteur de l'éducation avec les cégeps, universités et écoles de formations privées en audiovisuel.

Il est temps de donner une orientation à ce secteur économique important et sous-estimé et de permettre la reconnaissance de notre travail par une réglementation efficace pérennisant ainsi ce secteur d'activités économique essentiel pour le Québec.

Soyez assuré de notre collaboration si certains aspects nécessitaient des précisions.





1. Stimuler la création et l'émergence des meilleurs talents, idées et histoires

Constats :

Basé sur un modèle datant de plusieurs décennies, le modèle de financement actuel ne correspond plus à la réalité de l'industrie audiovisuelle moderne. Il ne favorise pas un environnement propice à l'émergence d'idées, de créateurs et de talents. Les indicateurs de performance (box-office, cotes d'écoute, etc.) sont désuets et ne correspondent pas à la nouvelle réalité de la diffusion en continu, entre autres, via internet et des plateformes de diffusion de contenus numériques qui sont la quasi-norme aujourd'hui.

Une grande part décisionnelle des œuvres qui verront le jour est remise aux diffuseurs, ce qui induit souvent une vision très conservatrice et centrée sur le profit dans l'évaluation de l'intérêt d'une œuvre et de son éventuel succès. Le modèle de financement actuel ne favorise pas la prise de risque essentielle à la création, la diversité de pensées et de talents.

Le modèle actuel conçoit des projets développés « à crédit » sur le temps investi par les artistes, avec du financement presque exclusivement à la clé qui ne favorise aucunement la créativité et qui maintient la précarité financière des intervenants.

Afin de stimuler la création et l'émergence des meilleurs talents, l'industrie doit se soucier du développement des compétences actuelles et futures des travailleuses et travailleurs de l'audiovisuel.

Le manque de financement, de structure et d'un parcours professionnel de la formation dans un milieu hautement technologique de travailleurs indépendants est criant. Les structures de financement actuellement en vigueur ont pour effet involontaire d'exempter les producteurs de leurs responsabilités d'employeur vis-à-vis de la formation professionnelle. De plus, les diffuseurs, qui engagent de moins en moins d'employés permanents, ne jouent plus leur rôle traditionnel en développement de main-d'œuvre technique qualifiée.

Les travailleurs qui doivent rester à jour au niveau de compétences technologiques, qui devraient bénéficier de perfectionnement professionnel, ne sont pas supportés par un employeur pour parfaire leurs connaissances. De plus, ils doivent payer leurs formations et prendre du temps pour lequel ils ne sont pas rémunérés.





Il est vital de mettre en place les conditions requises pour miser sur un parcours éducatif structuré et porteur. En plus d'offrir une structure issue du milieu qui saura assurer une formation continue et accessible de façon équitable et reconnue pour l'ensemble des métiers de l'industrie.

Recommandations :

- Lier le financement au mentorat sur les productions. L'embauche systématique d'apprentis contribuerait à faciliter l'intégration de la relève vers l'industrie et permettrait de cibler adéquatement les besoins.
- Moderniser les indicateurs de performances afin de trouver un modèle considérant le mode de consommation autant local qu'international d'une œuvre tout en demeurant modulable selon l'évolution des habitudes de consommation.
- Soutenir les producteurs et les artistes tout au long de la création d'une œuvre. Par exemple, favoriser la mise en place d'un système de financement provenant du modèle mécénat.
- Mandater l'AQTIS 514 IATSE comme maître d'œuvre de l'offre de formation pour les techniciennes et techniciens de l'industrie audiovisuelle, d'aujourd'hui et de demain. L'AQTIS 514 IATSE pourra se charger de développer avec le réseau public des formations qualifiantes et reconnues pour ses travailleuses et travailleurs qui incluraient des apprentissages supervisés en milieu de travail et ainsi développer leurs compétences et leur employabilité. Le succès sera assuré par plusieurs sources de financement combinées, par exemple, une formation financée à la fois par des subventions publiques et nos partenaires privés, donc un modèle de financement hybride et autonome.



2. Soutenir la production de contenus variés de qualité

Constats :

Le modèle de financement actuel basé sur les cotes d'écoute et le « box-office » favorisant principalement des productions « grand public » ne permet pas aux talents émergents ainsi qu'aux créateurs de contenus diversifiés de faire leur place dans l'industrie et de pouvoir raconter des histoires à leur manière et dans leur région.

Le financement actuel provenant du gouvernement fédéral est octroyé en fonction de la démographie linguistique selon une répartition d'un tiers francophone et deux tiers anglophones. Cette répartition ne tient pas compte de la quantité de productions dans chacune des langues et du rayonnement de celles-ci dans leurs marchés.

Parmi les réalités de notre industrie, il est impossible de passer sous silence l'alternance de fortes périodes de productions suivies de périodes de ralentissement. Cet enjeu important de la précarité des gens œuvrant dans l'industrie ajoute à la difficulté d'attirer et de retenir le talent. [Référence : Annexe - Tableau 1, 2 et 3.](#)

Les productions étant très centralisées à Montréal, mais très peu dans les autres régions, nous aurions avantage à favoriser le développement de la production sur l'ensemble des territoires du Québec. [Référence : Annexe – Tableau 4](#)

Recommandations :

- Assurer un financement fédéral équivalent, peu importe la langue de l'œuvre.
- Assurer un financement de chaque production, en fonction de son marché potentiel, permettant de proposer des productions de qualité équivalente ou supérieure à ce qui se fait ailleurs au pays et à l'international.
- Réserver des financements et revoir les crédits d'impôt pour les productions régionales, avec une obligation d'embauche de main-d'œuvre et de talents locaux.
- Réserver des financements et revoir les crédits d'impôt favorisant l'émergence de nouveaux talents issus de la diversité de genre et d'origine ethnique pour une plus grande variété de contenu.
- Favoriser une répartition des productions avec des incitatifs (pointage supplémentaire lors du financement) pour les projets en dehors des temps de tournage traditionnel (avril à octobre). De plus, cette répartition favoriserait une meilleure qualité de vie, une attractivité, la rétention des talents ainsi qu'une stabilité financière pour les travailleuses et travailleurs de l'industrie.





3. Accroître la production de contenus jeunesse

Constats :

L'émergence de plateformes en ligne ouvre la consommation de plus en plus grande des contenus étrangers par les jeunes au détriment des contenus d'ici. Il y a 20 ans, la jeunesse était « captive » des contenus produits localement et diffusés sur les chaînes locales. Ce changement dans les habitudes de consommation des jeunes a des répercussions importantes dans leurs habitudes une fois adultes.

Les jeunes aujourd'hui sont attirés par un modèle de contenu de courte durée (de type Tik Tok, stories, etc.) et souvent conçus par des influenceurs hautement financés par des commanditaires privés. Le modèle actuel principalement sur téléviseur linéaire n'est plus adapté à la réalité des jeunes.

Malgré tout, nous possédons une riche cinématographie jeunesse et les films visant les enfants produits ici trouvent encore leur public au cinéma.

Enfin, le contenu jeunesse est, malgré les efforts des dernières années avec Télé-Québec, le parent pauvre de notre télévision. Le financement des productions jeunesse à la télévision n'a jamais l'envergure des budgets pour le grand public, ce qui limite la qualité potentielle et l'attractivité de ces productions.

Recommandations :

- Assurer une disponibilité de nos contenus jeunesse sur des plateformes utilisées par les jeunes.
- Ajuster le financement des contenus jeunesse pour qu'il soit à la même hauteur que les autres genres.
- Réfléchir, par exemple, comme l'a fait l'Australie, à l'effet des contenus d'influenceurs commandités par les entreprises privées destinés à un jeune public. Ce type de contenus doit être considéré et traité comme des contenus publicitaires.
- Miser sur le système scolaire au niveau primaire en tant que *bougie d'allumage* de l'intérêt des jeunes générations envers la culture québécoise francophone. Par exemple, les sorties offertes lors de journée pédagogique devraient toutes être de nature culturelle québécoise.





4. Favoriser la diffusion et l'exploitation des contenus afin de les rendre accessibles pour tous les publics et écrans

Constats :

L'exportation des contenus est tributaire des distributeurs qui une fois propriétaire des droits d'exploitation des œuvres peuvent décider ou non de les rendre disponibles et de l'exporter. Notre patrimoine cinématographique et télévisuel est souvent condamné selon le bon vouloir du diffuseur. Des œuvres majeures, financées par des fonds publics, sont actuellement inaccessibles et s'empoussièrent dans des catalogues faute de stratégie de découvrabilité.

De plus en plus, des diffuseurs deviennent en partie actionnaires des producteurs, ceci dans un système hautement financé par des fonds publics. Cette intégration verticale (diffuseurs, producteurs, services techniques détenus par les mêmes conglomérats) déséquilibre le marché et met en péril l'accès et le développement de contenus de qualité en limitant la saine concurrence entre les producteurs. De plus, cette concentration donne à des entreprises privées, financées par des fonds publics, une apparence de contrôle complet du marché, ce qui a pour effet de diriger les choix et l'embauche des ressources nécessaires incluant les artistes et artisans pigistes, mettant en péril des conditions de travail déjà précaires. Il est impensable d'imaginer que, même avec des contrôles serrés, ces participations, même minoritaires, dans l'actionnariat des producteurs par des diffuseurs ou des distributeurs n'aient pas d'effet néfaste et ne limite pas la libre concurrence pour l'ensemble des participants de l'industrie.

Recommandations :

- Développer des stratégies de diffusion visant à rendre publics les différents catalogues de projets financés par les contribuables afin d'assurer une plus grande consommation et un rayonnement des œuvres québécoises à l'ère numérique.
- Les producteurs qui sont propriété directe ou indirecte de diffuseurs ou distributeurs ne devraient pas avoir accès aux fonds publics et aux crédits d'impôt liés à la production d'œuvres audiovisuelles. Élargir la notion de conflit d'intérêts à la relation entre les producteurs et les diffuseurs.





5. Améliorer la promotion des contenus à travers toutes les étapes de production et diffusion, dans les espaces tant traditionnels que numériques

Constats :

La promotion du contenu télévisuel, quoique bien soutenu par les diffuseurs, atteint peu les nouveaux arrivants et leurs enfants. Situation inquiétante pour la survie de la culture québécoise et pour la langue française. Nos films n'arrivent malheureusement pas assez à atteindre le public de toutes les catégories.

On voit une amélioration de la diffusion des contenus francophones sur les plateformes numériques canadiennes, propriétés de nos grands diffuseurs, qui rentabilisent ainsi leurs investissements en productions télévisuelles.

Recommandations :

- Développer une stratégie pour atteindre les nouveaux arrivants et leurs enfants en intégrant les œuvres québécoises à leur processus de francisation.
- Obliger, comme en France, la diffusion de notre cinéma national sur les écrans de la province.



6. Stimuler l'exportation et favoriser le rayonnement des contenus et des talents québécois sur les marchés internationaux

Constats :

Nos producteurs font des efforts pour offrir nos productions à l'étranger. Malheureusement la vente à l'étranger de productions d'ici ou de coproductions tournées ici est trop rare. Par contre, on voit que des concepts d'ici trouvent leur place sur les marchés extérieurs, ce qui démontre que l'investissement dans notre production permet de développer du contenu riche et exportable.

Le talent de l'industrie québécoise n'est plus à démontrer. Que ce soit aux États-Unis ou à l'international, les producteurs savent qu'en venant au Québec pour tourner, ils peuvent couvrir le spectre entier d'une production, de la préproduction, au tournage, aux effets spéciaux et à la postproduction. Mais le modèle a changé. Le Québec était fort reconnu pour le tournage de film à gros budget américain et il se tourne moins de grosses productions et de plus en plus de séries télé.

En parallèle, il est indéniable que notre savoir-faire et la qualité de nos infrastructures sont hautement stimulés par la production étrangère. En plus des sommes importantes canalisées en formation; l'émulation, l'apport économique et la notoriété du Québec à l'international qui viennent avec cet apport de capital dépassent largement le coût de l'investissement public

Cette exportation passe par des crédits d'impôt concurrentiels qui jouent un rôle vital dans la promotion du Québec. Malheureusement, avant de réfléchir à la qualité des talents et de l'équipement disponible à un endroit, ce sont les coûts de production et la possibilité d'incitatifs fiscaux qui vont faire pencher la balance.

Recommandations :

- Après une analyse de balisage du reste du Canada et du monde, augmenter les crédits d'impôt pour demeurer compétitif et attractif.
- Assurer des redevances pour le Québec des différentes plateformes étrangères et locales pour un juste retour au Québec afin que les artistes, créateurs, techniciens et producteurs aient leur juste retour sur les œuvres créées.
- Accroître les crédits accordés aux coproductions d'envergures avec d'autres membres de la francophonie pour diversifier les sources de revenus.





7. Y a-t-il d'autres pistes de solutions ou d'autres éléments que vous aimeriez porter à l'attention du Groupe de travail ?

Constats :

Il apparaît que les producteurs québécois sont souvent très mal informés du cadre législatif entourant la production audiovisuelle au Québec. Ce cadre, véritablement unique en Amérique du Nord, vise à réduire la précarité des travailleurs de l'industrie. La production audiovisuelle accomplie au Québec devrait systématiquement respecter les dispositions de la Loi sur le statut de l'artiste et les associations d'artistes reconnues qui lui sont liés. Toutefois, un nombre important de productions sont effectuées chaque année sans avoir convenu d'ententes collectives définissant les conditions de travail et le filet social des artistes pigistes qu'ils engagent, et ce, malgré qu'elles soient largement financées par des programmes de subventions et des crédits d'impôt publics. Cette situation, qui touche notamment la production régionale, anglophone et celle issue de la diversité, est très préoccupante. Il nous apparaît inacceptable qu'un bénéficiaire de financement public ne soit pas lié au respect strict des lois en vigueur au Québec. D'autant plus que ce désengagement se traduit par un recul des conditions de travail des artisans, de failles quant au respect des normes de santé et de sécurité au travail. Pour nos membres, cela implique aussi d'importants retards dans leur professionnalisation et limite leurs opportunités d'emploi.

Les récentes modifications au budget provincial ont présenté un rééquilibrage des crédits d'impôt, mais en défavorisant le secteur des effets visuels, ce qui déjà a fait perdre au Québec des projets importants. Notre offre, autrefois complète pour une production, se retrouve maintenant défaillante et nous prive d'investissements importants.

Finalement, n'oublions pas l'intelligence artificielle qui se développe à une vitesse plus grande que notre compréhension de ce qui va changer. Cette avancée technologique va nécessiter un encadrement dans notre secteur créatif afin d'assurer le respect des droits d'auteurs et de suite aux artistes, mais aussi les impacts sur les emplois des artisans dans les années à venir.

Recommandations :

- Rendre le financement public et les crédits d'impôt accordés au Québec conditionnels au respect strict de la Loi sur le statut de l'artiste ainsi que tout cadre législatif (LSST, Loi sur l'impôt, etc) pouvant s'appliquer afin d'offrir, à



travers les associations reconnues, un filet social aux pigistes de l'industrie et des conditions d'emploi similaires aux travailleurs des autres secteurs industriels.

- Ajouter un amendement anti-briseurs de grève à la Loi du statut de l'artiste afin que le recours aux travailleurs de remplacement durant une grève ou un lock-out ne soit pas possible.
- Revenir aux crédits d'impôt prébudget 2024 pour le secteur des effets visuels.
- Mettre en place un cadre réglementaire sur les droits d'auteurs et de suite lié à la création d'œuvres par l'intelligence artificielle.
- Appuyer le rapport déposé le 31 janvier 2024 par le comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels [La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique : rapport du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels](#) (Lien externe). Selon le comité-conseil, ce projet de loi pourrait entre autres inclure :
 - Une modification à la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12) pour y ajouter des droits culturels pleinement opposables et justiciables devant les tribunaux;
 - Des obligations visant à favoriser la découvrabilité des contenus culturels d'expression originale de langue française sur les plateformes en ligne;
 - Des délégations de pouvoirs au ministre de la Culture et des Communications ou au gouvernement du Québec, notamment en ce qui a trait à la définition du périmètre d'application de la loi et à la négociation de mesures de substitution;
 - La mise sur pied d'un organe de suivi en élargissant le mandat du Commissaire à la langue française;
 - Des sanctions administratives pécuniaires et des sanctions pénales.





RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- Lier le financement au mentorat sur les productions. L'embauche systématique d'apprentis contribuerait à faciliter l'intégration de la relève vers l'industrie et permettrait de cibler adéquatement les besoins.
- Moderniser les indicateurs de performances afin de trouver un modèle considérant le mode de consommation autant local qu'international d'une œuvre tout en demeurant modulable selon l'évolution des habitudes de consommation.
- Soutenir les producteurs et les artistes tout au long de la création d'une œuvre. Par exemple, favoriser la mise en place d'un système de financement provenant du modèle mécénat.
- Mandater l'AQTIS 514 IATSE comme maître d'œuvre de l'offre de formation pour les techniciennes et techniciens de l'industrie audiovisuelle, d'aujourd'hui et de demain. L'AQTIS 514 IATSE pourra se charger de développer avec le réseau public des formations qualifiantes et reconnues pour ses travailleuses et travailleurs qui incluraient des apprentissages supervisés en milieu de travail et ainsi développer leurs compétences et leur employabilité. Le succès sera assuré par plusieurs sources de financement combinées, par exemple, une formation financée à la fois par des subventions publiques et nos partenaires privés, donc un modèle de financement hybride et autonome.
- Assurer un financement fédéral équivalent, peu importe la langue de l'œuvre.
- Assurer un financement de chaque production, en fonction de son marché potentiel, permettant de proposer des productions de qualité équivalente ou supérieure à ce qui se fait ailleurs au pays et à l'international.
- Réserver des financements et revoir les crédits d'impôt pour les productions régionales, avec une obligation d'embauche de main-d'œuvre et de talents locaux.
- Réserver des financements et revoir les crédits d'impôt favorisant l'émergence de nouveaux talents issus de la diversité de genre et d'origine ethnique pour une plus grande variété de contenu.
- Favoriser une répartition des productions avec des incitatifs (pointage supplémentaire lors du financement) pour les projets en dehors des temps de tournage traditionnel (avril à octobre). De plus, cette répartition favoriserait une meilleure qualité de vie, une attractivité, la rétention des talents ainsi qu'une stabilité financière pour les travailleuses et travailleurs de l'industrie.
- Assurer une disponibilité de nos contenus jeunesse sur des plateformes utilisées par les jeunes.
- Ajuster le financement des contenus jeunesse pour qu'il soit à la même hauteur que les autres genres.



- Réfléchir, par exemple, comme l'a fait l'Australie, à l'effet des contenus d'influenceurs commandités par les entreprises privées destinés à un jeune public. Ce type de contenus doit être considéré et traité comme des contenus publicitaires.
- Miser sur le système scolaire au niveau primaire en tant que *bougie d'allumage* de l'intérêt des jeunes générations envers la culture québécoise francophone. Par exemple, les sorties offertes lors de journée pédagogique devraient toutes être de nature culturelle québécoise.
- Développer des stratégies de diffusion visant à rendre publics les différents catalogues de projets financés par les contribuables afin d'assurer une plus grande consommation et un rayonnement des œuvres québécoises à l'ère numérique.
- Les producteurs qui sont propriété directe ou indirecte de diffuseurs ou distributeurs ne devraient pas avoir accès aux fonds publics et aux crédits d'impôt liés à la production d'œuvres audiovisuelles. Élargir la notion de conflit d'intérêts à la relation entre les producteurs et les diffuseurs.
- Développer une stratégie pour atteindre les nouveaux arrivants et leurs enfants en intégrant les œuvres québécoises à leur processus de francisation.
- Obliger, comme en France, la diffusion de notre cinéma national sur les écrans de la province.
- Après une analyse de balisage du reste du Canada et du monde, augmenter les crédits d'impôt pour demeurer compétitif et attractif.
- Assurer des redevances pour le Québec des différentes plateformes étrangères et locales pour un juste retour au Québec afin que les artistes, créateurs, techniciens et producteurs aient leur juste retour sur les œuvres créées.
- Accroître les crédits accordés aux coproductions d'envergures avec d'autres membres de la francophonie pour diversifier les sources de revenus.
- Rendre le financement public et les crédits d'impôt accordés au Québec conditionnels au respect strict de la Loi sur le statut de l'artiste ainsi que tout cadre législatif (LSST, Loi sur l'impôt, etc) pouvant s'appliquer afin d'offrir, à travers les associations reconnues, un filet social aux pigistes de l'industrie et des conditions d'emploi similaires aux travailleurs des autres secteurs industriels.
- Ajouter un amendement anti-briseurs de grève à la Loi du statut de l'artiste afin que le recours aux travailleurs de remplacement durant une grève ou un lock-out ne soit pas possible.
- Revenir aux crédits d'impôt prébudget 2024 pour le secteur des effets visuels.
- Mettre en place un cadre réglementaire sur les droits d'auteurs et de suite lié à la création d'œuvres par l'intelligence artificielle.
- Appuyer le rapport déposé le 31 janvier 2024 par le comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels [La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique : rapport du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels \(Lien externe\)](#).



ANNEXE 1

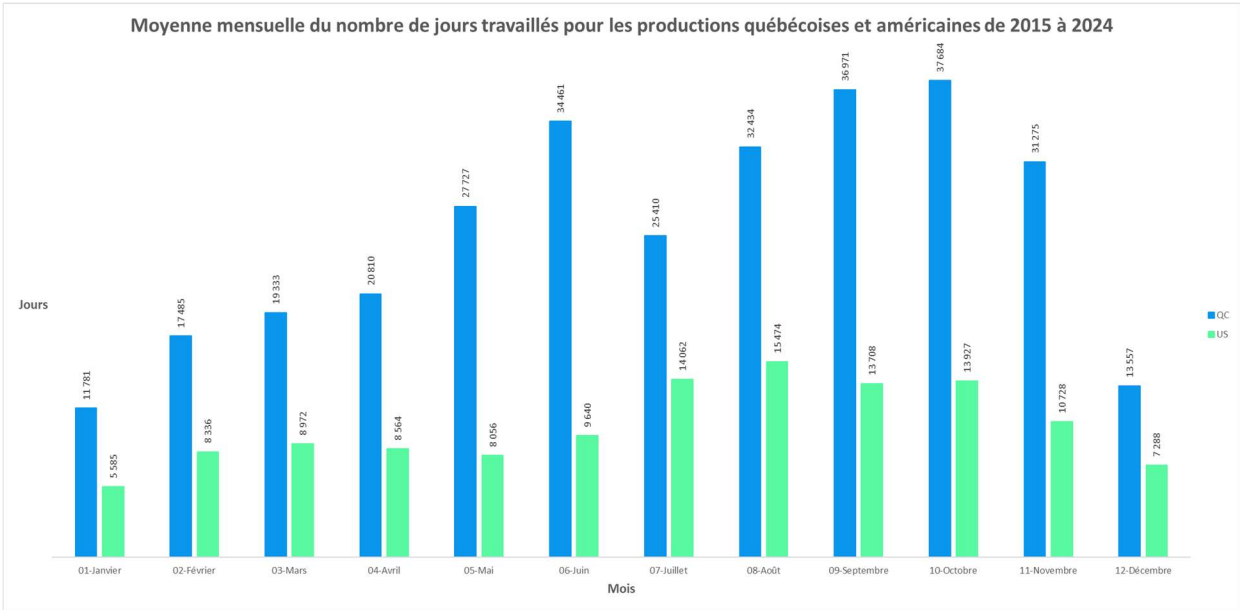


Tableau 1 : Moyenne mensuelle du nombre de jours travaillés pour les productions québécoises et américaines de 2015 à 2024

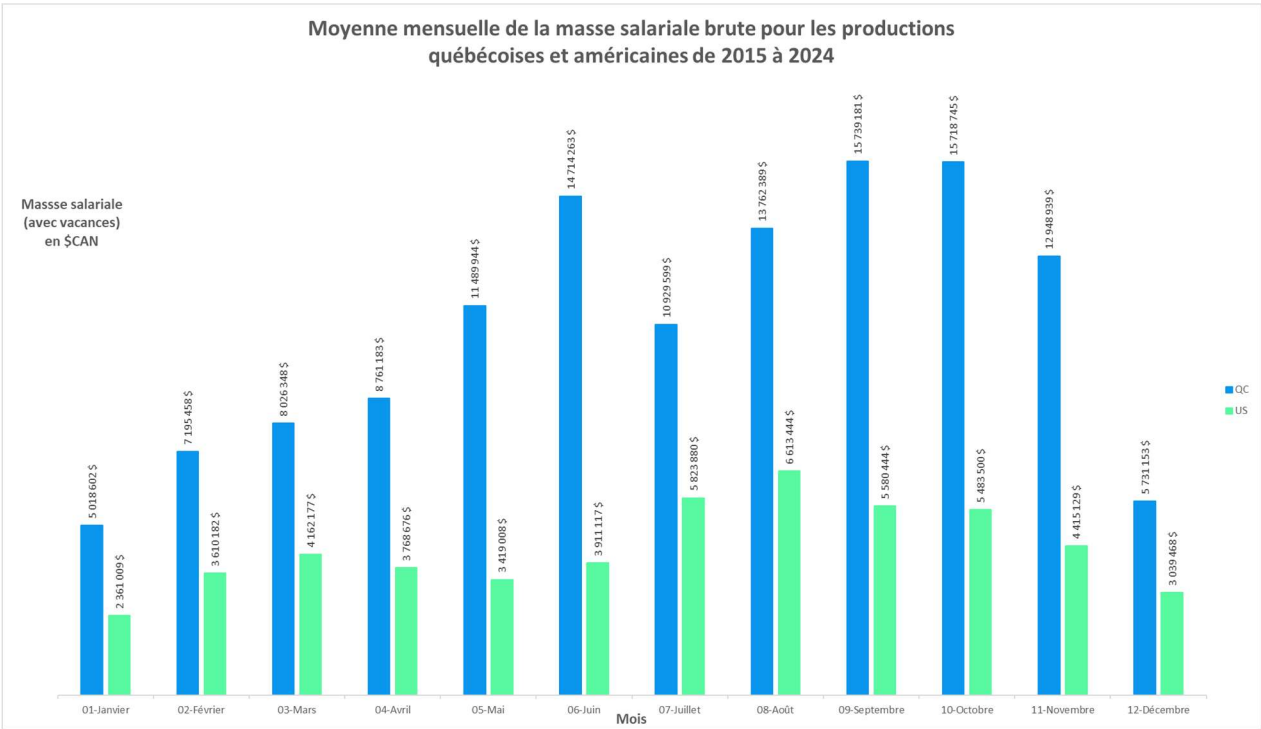


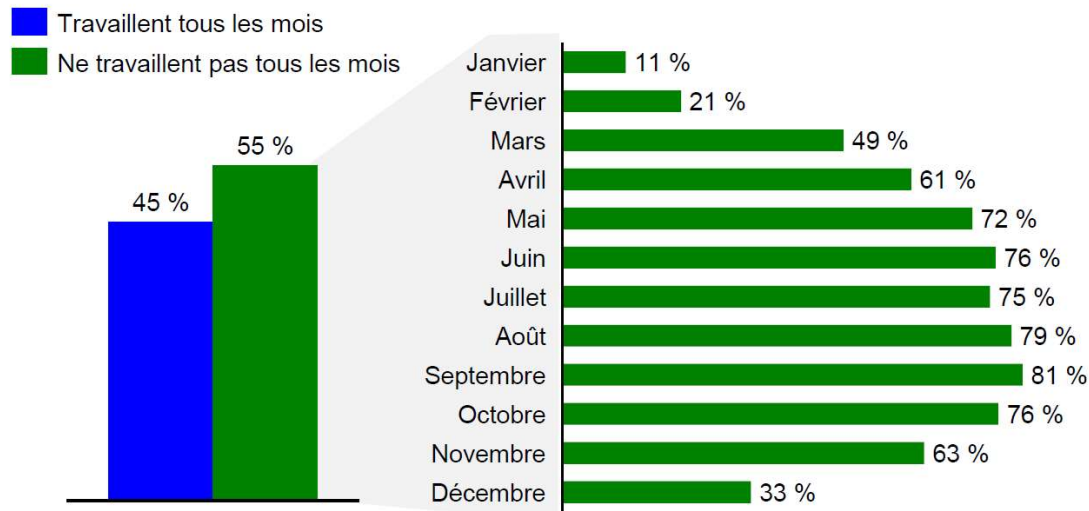
Tableau 2 : Moyenne mensuelle de la masse salariale brute pour les productions québécoises et américaines de 2015 à 2024





Répartition des membres sondés selon la période de l’année pendant laquelle ils travaillent

Québec, 2022; en pourcentage



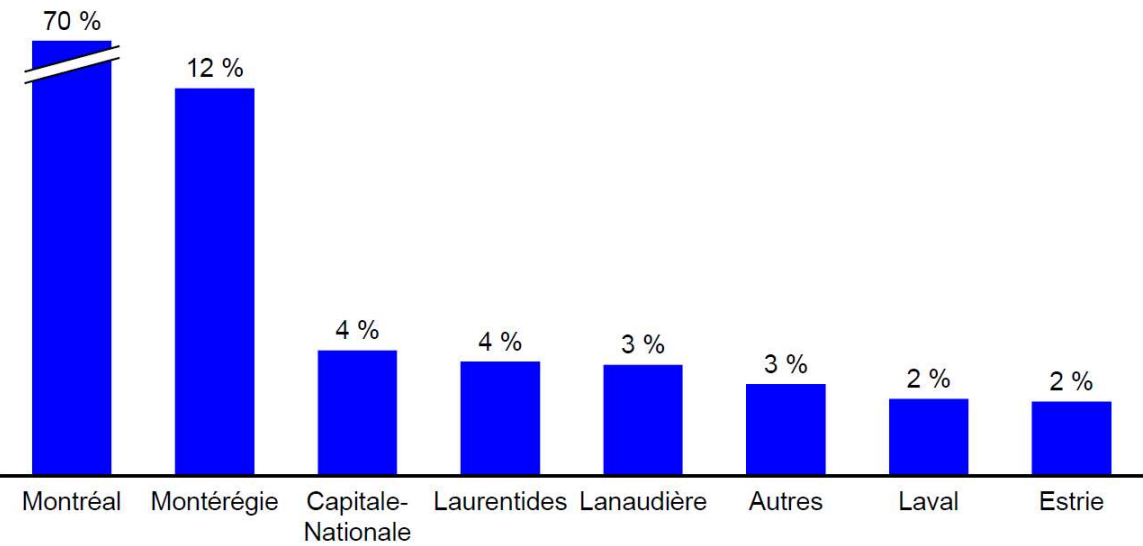
Étude des besoins en main-d’œuvre et en qualification de la main-d’œuvre pour le secteur de l’audiovisuel 23



Tableau 3 : Répartition des membres selon la période de l’année pendant laquelle ils travaillent

Lieu de travail principal des techniciens de l’AQTIS 514 IATSE sondés

Québec, 2022; en pourcentage



Source : Sondage auprès des membres de l’AQTIS 514 IATSE réalisé du 24 février au 3 mars 2022.

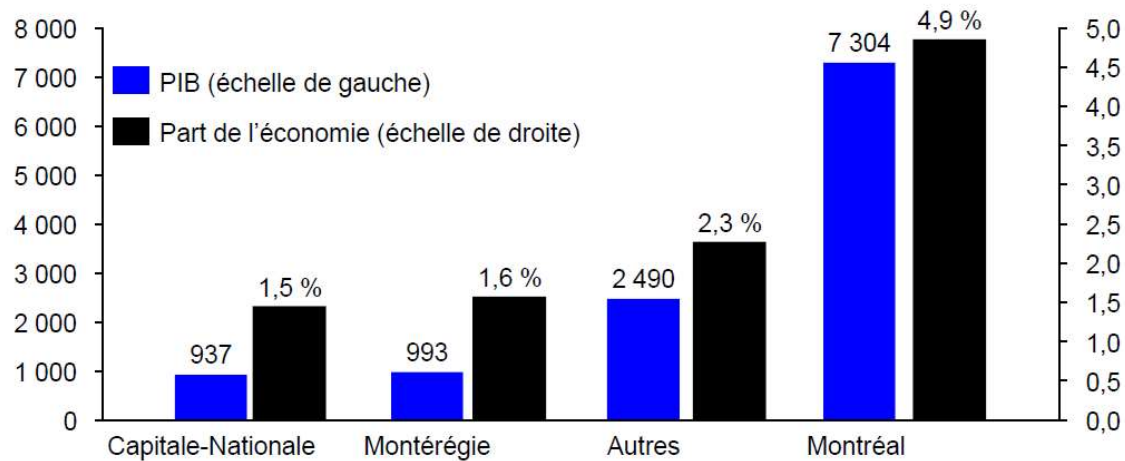
Tableau 4 : Lieu de travail principal des techniciens de l’AQTIS 514 IATSE





PIB du secteur de l'information et de la culture selon la région administrative

Québec, 2019; en millions de dollars et en pourcentage du PIB total de la région



Étude des besoins en main-d'œuvre et en qualification de la main-d'œuvre pour le secteur de l'audiovisuel

14



Tableau 5 : PIB du secteur de l'information et de la culture selon la région administrative

